

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Service d'Insertion pour Jeunes Majeurs

SOMMAIRE

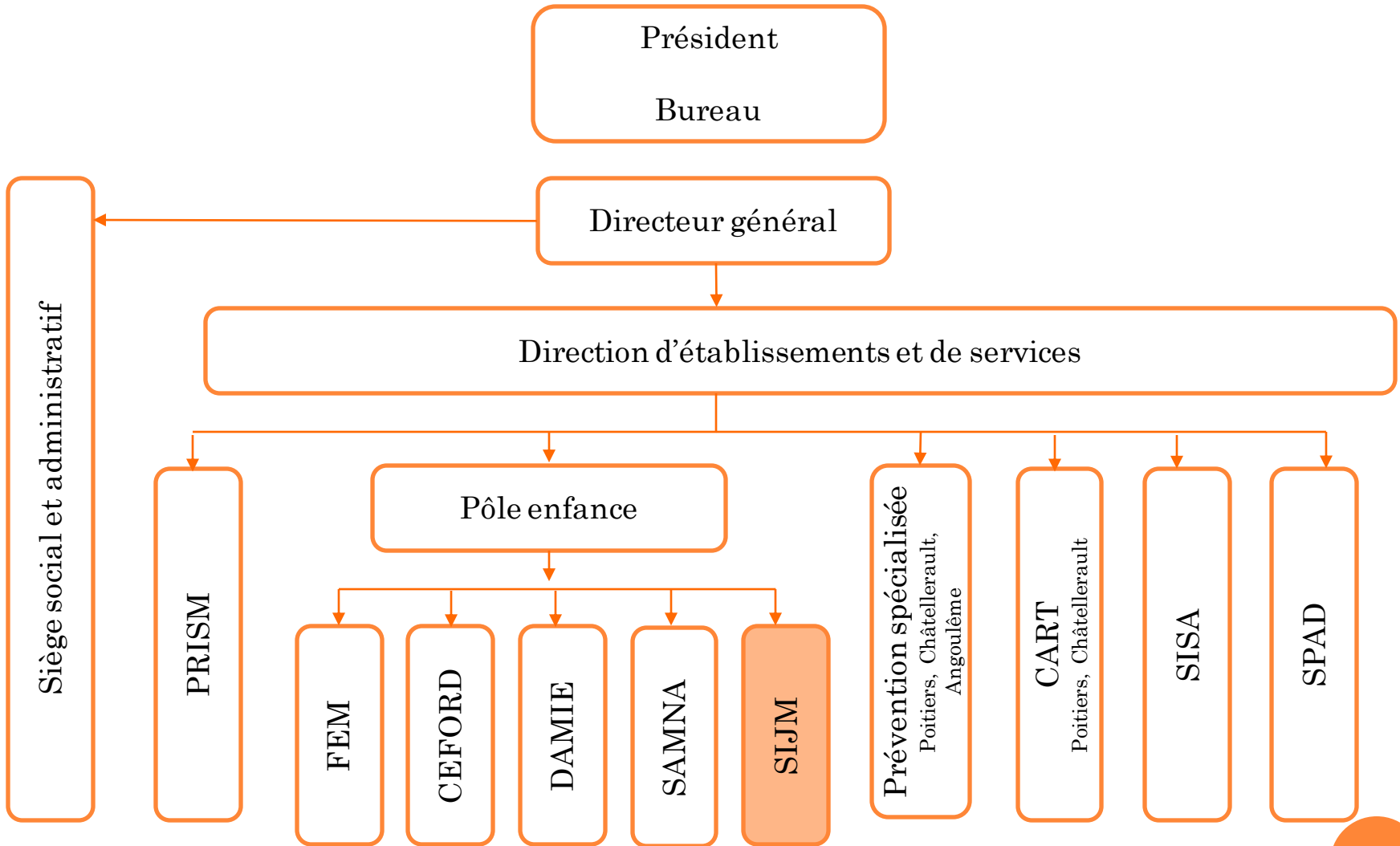
LE CADRE D'INTERVENTION	3 à 8
LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	9 à 15
L'ACTIVITE DE L'ANNÉE	16 à 26
LES PERSPECTIVES	27



LE CADRE D'INTERVENTION

3

Organigramme ADSEA86



Présentation du Pôle Enfance

FEM

Foyers Educatifs Mixtes

Internat spécialisé de 51 places, situé à Châtellerault, habilité justice et aide sociale à l'enfance concourant à la protection de l'enfance, accueillant des mineurs et des jeunes majeurs (garçons et filles) confiés à l'établissement par le juge des enfants ou le service de l'aide Sociale à l'Enfance.

CEFORD

Centre Educatif de Formation Départemental

Etablissement situé à Naintré, habilité à accueillir de jour, des mineur(e)s âgé(e)s de 14 à 18 ans avec la possibilité d'une prolongation jeune majeur jusqu'à 21 ans. Les adolescents sont confiés par le Juge des Enfants, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ou sur proposition de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Présentation du Pôle Enfance

DAMIE

Dispositif d'Accueil pour Mineur Isolé Etranger

Dispositif ayant pour objectif d'accueillir sur le territoire de la Vienne (Poitiers et Châtellerauld) 34 mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgés de 15 à 18 ans et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public. Les jeunes sont confiés au service par l'ASE dans le cadre de l'assistance éducative, d'une tutelle d'Etat ou d'un contrat jeune majeur.

SAMNA

Service d'Accueil pour Mineurs Non Accompagnés

Service ayant pour objectif d'accueillir sur l'ensemble du territoire de la Vienne, 70 mineurs non accompagnés, filles ou garçons, âgés de 15 à 18 ans et de développer des modalités d'accompagnements spécifiques, adaptées aux problématiques de ce public. Les jeunes sont confiés au service par l'ASE dans le cadre de l'assistance éducative, d'une tutelle d'Etat ou d'un contrat jeune majeur.

SIJM

Service d'Insertion Jeune Majeur

Le service accueille sur l'ensemble du territoire de la Vienne 72 jeunes garçons ou filles âgé(e)s de 18 à 21 ans, en Contrat Jeunes Majeurs (art. L221 du CASF) ayant acquis les fondamentaux de l'autonomie et de l'insertion sociale, et inscrits dans un projet professionnel. Les objectifs d'accompagnement sont de finaliser le travail sur l'autonomie et de concrétiser la sortie du dispositif MNA (Mineurs Non Accompagnés). Les jeunes sont accueillis dans des appartements individuels (48 sur tout le département, selon le lieu de vie et le projet du jeune), mais aussi « partagés », pouvant intégrer trois jeunes avec chambre individuelle et espace commun (6 sur Poitiers et communes alentours et 2 sur Châtellerauld). L'équipe éducative est chargée de renforcer les modalités d'évolution du jeune en terme d'insertion, sur le plan administratif et de la vie quotidienne, avec les organismes de droit commun.

Missions du SIJM

○ Héberger

- 18/21 ans
- 72 places
- En appartements individuels et collectifs
- 24h/24h, 7j/7

LE JEUNE AU CENTRE DU DISPOSITIF

(72 PLACES)

○ Accompagner

- Insertion professionnelle
- Insertion sociale

○ Conseiller et orienter

- Gestion du logement
- Gestion du budget
- Gestion des transports
- Gestion administrative

○ Préparer la sortie du dispositif de la Protection de l'Enfance

- Soutien à la stabilisation de l'emploi
- Aide à la recherche de logement (locataire en nom propre)
- Soutien aux démarches administratives (titre de séjour)
- Aide à l'inscription dans le droit commun

Textes de référence

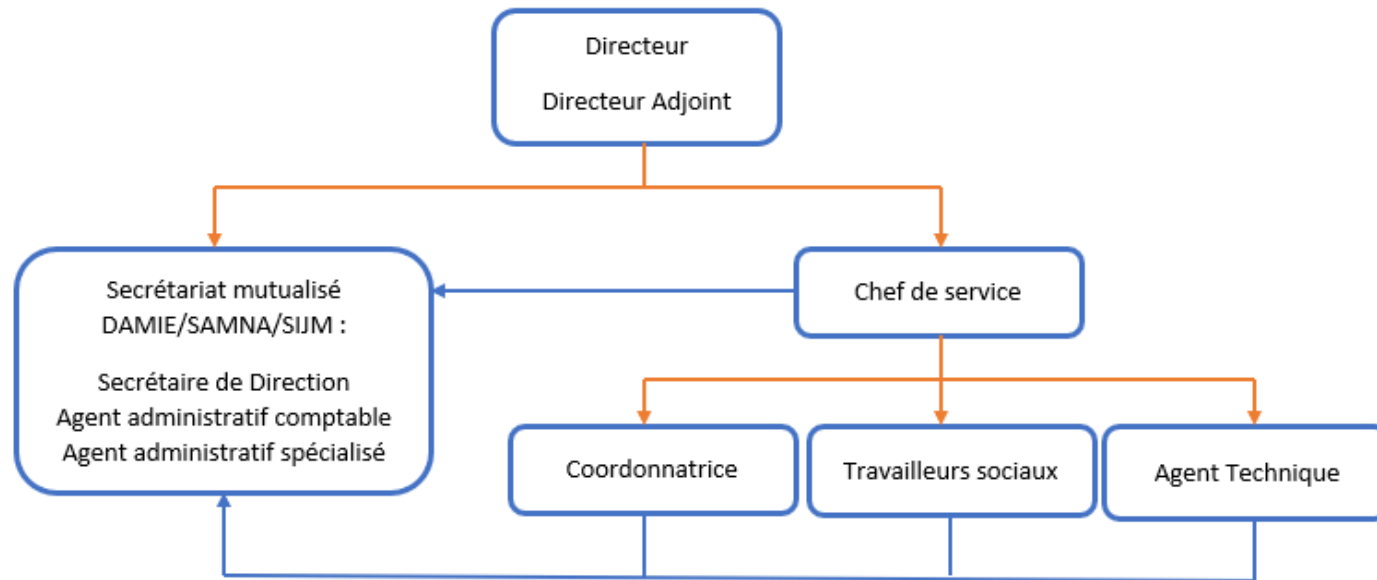
Articles L221.2, 221.4 et 221.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	Aide Sociale à l'Enfance
▶ décret n°75-96 du 18 février 1975	Jeunes majeurs et mineurs émancipés
Loi du 2 janvier 2002	Rénovant l'action sociale et médico-sociale
Loi de mars 2007	Relative à la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance.

LES MOYENS MIS EN OEUVRE



9

Organigramme du SIJM



- Lien hiérarchique
- Lien fonctionnel

Budgets et résultats exercice 2021:

Explicatifs des résultats du compte administratif 2021 : Synthèse

SIJM:

○ Charges autorisées :	1 011 397,00 €
○ Charges brutes réalisées :	925 289,99 €
○ Produits réalisés :	938 090,42 €
○ Résultat comptable :	26 077,42 €
○ Reprise résultat n-2 :	-10 253,00 €
○ Neutralisation congés payés :	772,99 €
○ Provisions indemnités retraite :	2 251,00 €
○ Résultat exercice :	26 077,42 €

	Alloué	Réalisé	Ecart
Charges GR1	248 347.00	218 285.67	30 061.33
Charges GR2	359 230.00	308 033.32	51 196.68
Charges GR3	403 820.00	398 971.00	51 196.68
Total CHARGES	1 011 397.00	925 289.99	86 107.01
Activité GR1	839 709.00	840 932.24	-1 223.24
Recettes GR2	161 435.00	94 202.96	67 232.04
Recettes GR3	0.00	2 955.22	-2 955.22
Total PRODUITS	1 001 144.00	938 090.42	63 053.58

Analyse globale :

En préambule aux explicatifs de ce compte administratif 2021, il est important de souligner que le SIJM est désormais en activité pleine, après deux années de montée en charge perturbée par la situation sanitaire.

Dépenses afférentes à l'exploitation courante Groupe I) :

Le total des crédits alloués à ce titre représente 248 347,00 €.

La dépense réelle constatée est de 218 285,67 €, soit un excédent de 30 061,33 €.

Dépenses afférentes au personnel (Groupe II)

Le total des crédits alloués à ce titre représente 359 230,00 €.

La dépense réelle constatée est de 308 033,32 € soit une économie de 51 198,68 €

Dépenses afférentes à la structure (Groupe III) :

Le total des crédits alloués à ce titre représente 403 820,00 €.

La dépense réelle constatée est de 398 971,00 €, soit une économie de 4 549,00 €.

RECETTES

Produits de la tarification et assimilés (Groupe I) :

Les recettes de ce groupe sont essentiellement constituées des produits de la tarification.

La sous-activité observée génère un déficit de 1 223,24 € (+ 59 journées).

Groupe 2 :

Le total des recettes attendues sur ce groupe sur ce groupe de 161 435,00 €.

Les recettes réalisées sont de 94 202,96 €, soit un déficit de 67 232,04 €.

Conclusion

Le résultat comptable de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 12 800,43 €. Après la neutralisation des congés payés (772,99 €), et la neutralisation de la provision pour indemnité de départ en retraite calculée (2 251,00 €) le compte administratif 2021 présente un résultat déficitaire de 26 077,42 €.

Affectation du résultat

Nous sollicitons que le résultat du compte administratif 2021 (26 077,42 €) soit affecté en réserve de compensation.



ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2021

16

Faits saillants :

La fin de constitution de l'équipe (en corrélation avec la montée en charge de l'accueil des jeunes) :

- Février 2021 : Recrutement de Mme JOSSO Claire, éducatrice spécialisée.
- Mai 2021 : Recrutement de Mme FAITY Manon, assistante sociale sur un mi-temps SIJM complété d'un mi-temps DAMIE.

Ainsi l'équipe prévue initialement est au complet permettant l'accompagnement des 72 jeunes également prévus par le projet.

La mise en œuvre du SIJM :

Les moyens logistiques :

- Un travail de recherche de nouveaux locaux a occupé toute cette fin d'année afin de permettre de trouver un lieu permettant d'offrir un bureau par personne et donc de recevoir les personnes accompagnées dans de meilleures conditions.
- Un travail autour du budget a permis de mettre à disposition de chaque professionnel un véhicule de service, un ordinateur et un téléphone portable. Ces moyens ont permis aux professionnels d'être plus réactifs et efficaces dans leurs actions auprès des jeunes et de maintenir un accompagnement en fonction des décisions gouvernementales en cette situation de crise sanitaire.

Faits saillants :

Cette année a été marquée par des décisions de la préfecture allant de refus de titre voire des OQTF. Un coup dur pour les jeunes, mais aussi pour les professionnels du SIJM.

En effet, le SIJM se situe en bout de parcours du jeune au sein de la protection de l'enfance, et de ce fait il accompagne les jeunes avec ce qu'ils ont été auparavant, tant dans leurs choix que dans leurs "erreurs de parcours".

De telles décisions entraînent une sortie compliquée sans solution confortable pour le jeune.

Ce constat a conduit l'équipe à une réflexion collective sur ces accompagnements spécifiques.

Le développement du réseau au service des jeunes : nous avons entrepris et souhaitons continuer à permettre une meilleure connaissance du droit commun afin de pouvoir la transmettre aux personnes accompagnées. C'est pour nous un moyen important de sécuriser la sortie effective. Ainsi nous travaillons en lien avec les RHAJ, les missions locales, les associations d'aide du secteur adulte....

L'accompagnement des Jeunes du SIJM :

Trois sources permettent l'élaboration du projet : le contrat jeune majeur, l'entretien avec le jeune et le service précédent et l'entretien d'élaboration du projet.

- **Insertion professionnelle :** Nous pouvons intervenir sur la dimension scolaire et ou professionnelle en fonction des besoins exprimés. Ou en direct ou en s'appuyant sur le droit commun.

- **Logement :** un vaste sujet en fonction des personnes

- alimentation et courses: si la plupart des personnes sont convaincues de savoir le faire, un apprentissage est proposé notamment sur la méthodologie d'achat des courses.

- entretiens du logement: une grande disparité existe entre les personnes accueillies nous a amené à proposer des outils et un accompagnement spécifique.

- gestion de budget: là encore les personnes pensent savoir, après quelques questions la plupart comprend la nécessité de l'accompagnement au budget.

- recherche de logement: loin d'être simple nous proposons un accompagnement à la recherche dans le parc public et privé. Nous essayons de leurs éviter les déboires fréquents lors des recherches.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DU SIJM : SUITE

- **Santé :** Une proposition de soutien est faite sur le plan de la santé physique et psychique.
- **Administratif :** l'accompagnement porte sur deux dimensions, la temporalité "quand faire" et la méthode "comment faire" tant sur informatique que par document. Une grande partie de l'accompagnement étant mobilisée par la préfecture et les Ambassades.
- **Droit commun :** En s'appuyant sur le droit commun, et en fonction de sa situation et de ses aptitudes nous serons en capacité de passer les relais nécessaires afin de sécuriser la fin de prise en charge. Le droit commun est aussi un ensemble de droits et de devoirs, que la personne doit maîtriser.
- **Insertion sociale :** En fonction de la personne, nous sommes amenés à proposer la pratique d'activités sportives, culturelles, un renforcement dans l'apprentissage de la langue française ou des codes sociaux.

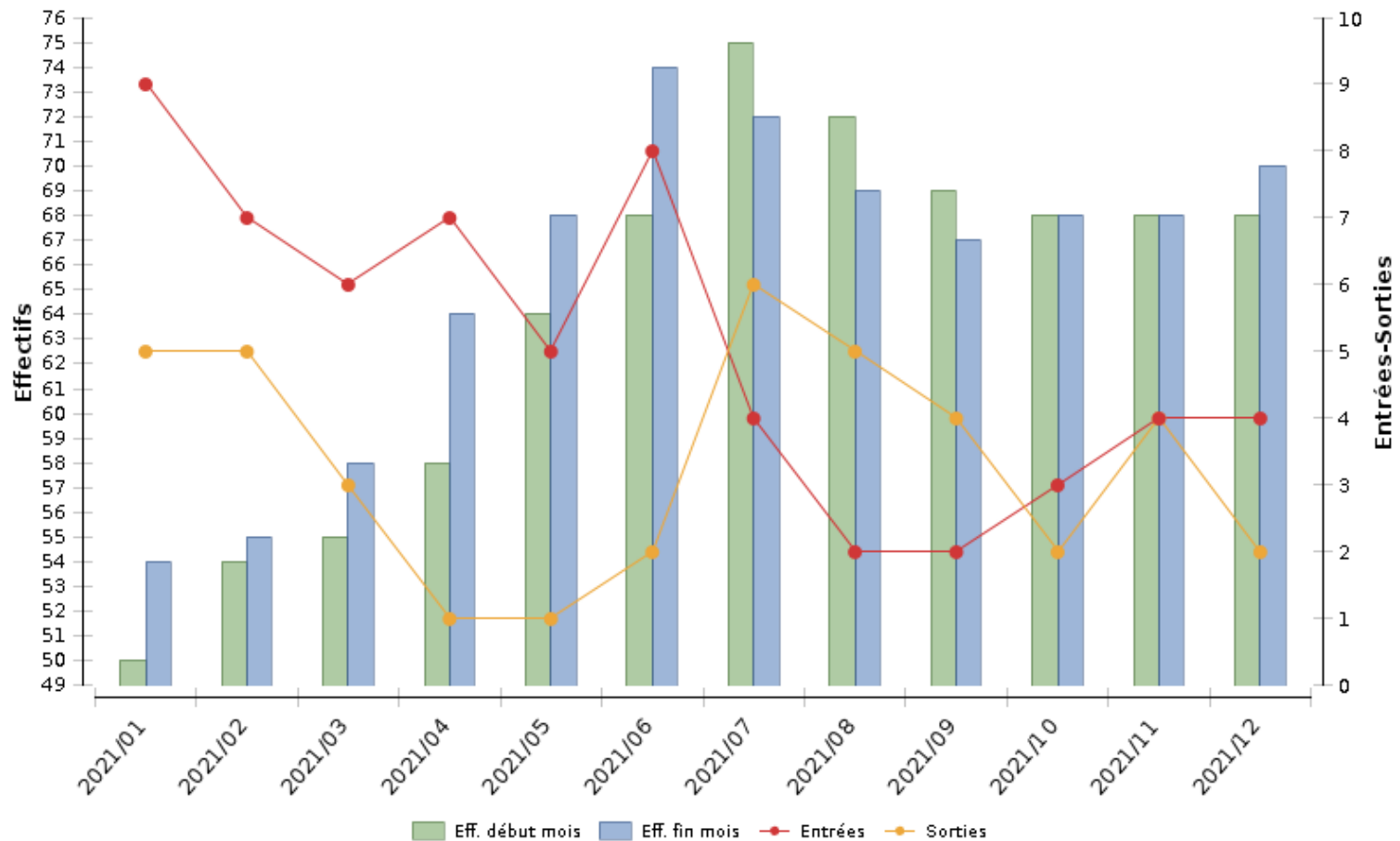
Les outils de la loi 2002-02

- Les années précédentes, nous avons constitué le livret d'accueil, contrat de séjours, le projet personnalisé, la charte des droits et libertés, l'avenant de contrat de séjour.
- Nous avons projeté un mode de consultation des jeunes par outil informatique (non mis en œuvre), à défaut, un temps d'échange est proposé à chaque jeune en fin d'accompagnement afin qu'il puisse exprimer son ressenti sur le fonctionnement du service.
- Un travail coopératif est engagé avec l'équipe dans l'écriture du projet de service.
- 2021 et 2022 seront les années de l'élaboration et de la conceptualisation de l'action du service.

Ce travail est engagé depuis la création du service, il s'agit d'articuler ces temps de réflexions entre eux pour créer un document de synthèse permettant de d'explicitier finement l'action.

Les entrées et sorties des jeunes sur 2021 :

Entre le 01/01 et 31/12 60 personnes accueillis et 40 personnes sorties



Les logements :

La montée en charge de la capacité d'accueil est à mettre en lien avec la recherche et l'équipement d'appartements:

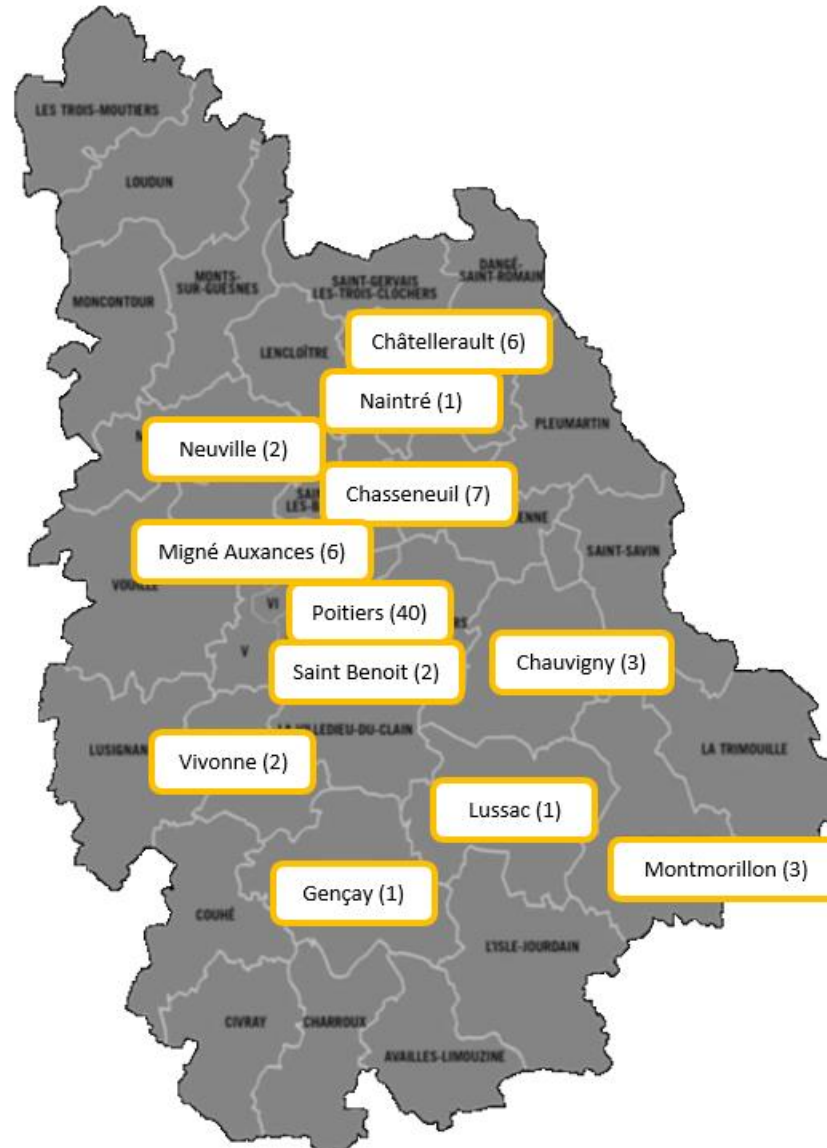
- Pour les jeunes afin de sécuriser leurs sorties, il nous faut les soutenir au travers du réseau que nous avons bâti. Cela peut se traduire par des baux glissants, des logements chez des propriétaires partenaires ou dans le parc social.
- La mission du service est d'être au plus près des projets des jeunes, nous rendons et reprenons régulièrement de nouveaux logements.
- Pour le service, dans le cadre de la montée en charge, cela peut générer des retards dans les admissions. Selon les secteurs, il peut être très difficile de trouver des petits logements pour une personne.

Ainsi cette question des logements reste une part importante et cruciale du travail du SIJM tant pour les entrées des jeunes que pour leurs sorties.

La maintenance des logements :

- Près de 200 interventions de tous types allant de la fuite d'eau au chauffage en panne et passant par la réparation d'un logement dégradé due à la négligence de jeunes et pouvant mobiliser sur plusieurs jours.

Les logements mis à disposition par le service Une couverture du département en évolution constante



Les actions de formations :

Formations collectives :

- Analyse de la pratique
- Connaissance des MNA/Approche juridique
- SST Sauveteur secouriste du travail
- Formation à l'outil informatique SILAGE (dossier informatisé de l'utilisateur) en interne

L'ACCUEIL DES STAGIAIRES :

En raison de l'étroitesse des locaux et au regard des conditions sanitaires, nous n'avons pas été en mesure d'accueillir plus d'une personne en stage.

Avec les nouveaux locaux, l'accueil pourra reprendre dans de bonnes conditions courant 2022.

PERSPECTIVES 2022

- Finir la rédaction du projet d'établissement et le déposer après validation du CA de l'ADSEA 86
- Améliorer la consultation des jeunes via un site internet dédié accessible de chez eux en fonction de leurs horaires de travail.
- Faire progresser la coopération entre services mineurs et SIJM afin de permettre des passages mieux préparés et renforcer la logique de parcours (sans pour autant entrer dans une logique de filière).
- Unifier les règles financières entre les services du Pôle Enfance.
- Garder une démarche pro active des professionnels dans la conceptualisation de l'accompagnement.
- Techniciser encore plus l'intervention des travailleurs sociaux par un plan de formation adapté aux personnes accueillis.

A decorative graphic on the left side of the slide consisting of several orange circles of varying sizes, with the number 28 inside one of them.

MERCI DE VOTRE ATTENTION